

Procès-verbal de l'Assemblée du 6 février 2023

Le Conseil général de Grancy régulièrement convoqué s'est réuni à la grande salle pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lecture du PV du 5 décembre 2022
3. Préavis municipal n°1/ 2023 concernant un crédit d'étude pour la mise en valeur de la parcelle communale n°349
4. Préavis municipal n°2/ 2023 concernant l'aménagement d'un trottoir d'une largeur de 1m50 avec requalification de la chaussée dans le secteur de la rte de Cottens
5. Communications municipales
6. Communications du bureau
7. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Serge Juillerat, ouvre la séance à 20 h.

1. Appel

Sur 91 membres 62 sont présents et 14 sont excusés. Le Président procède à l'assermentation de deux nouveaux membres qui sont remerciés pour leur engagement : M. et Mme Sophia et Jean-Jacques Margossian.

2. Lecture du PV

Le procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2022 est lu et approuvé avec 2 abstentions.

3. Préavis municipal concernant l'avenir de la parcelle 349

M. Vincent Devantay, municipal, précise que pour finaliser les différents projets, la Municipalité a besoin de ce crédit d'étude.

La commission gestion/finances par M. Klunge rapporteur donne lecture de ses conclusions et recommande au Conseil d'approuver ce préavis.

M. Comte, en tant que voisin de la future déchetterie fortement impacté, rappelle que le projet présenté l'an dernier n'était pas intercommunal et donc générerait moins de soucis à propos du trafic, du bruit, de l'impact paysager.

M. Barreiros ressent les mêmes inquiétudes.

M. Etienne Devantay rassure en rappelant que contrairement à aujourd'hui, la déchetterie ne serait ouverte que 2 jours par semaine à des heures précises.

M. Vincent Devantay assure que plusieurs variantes seront étudiées et soumises au Conseil prochainement.

Au moment du vote, le préavis est accepté avec 61 oui et 3 abstentions.

4. Préavis municipal concernant le trottoir à la rte de Cottens

M. Christian Devantay, municipal, fait une rapide synthèse du préavis dont chacun a pris connaissance.

La commission ad hoc, par Mme Lorraine Berthoud rapporteuse, propose d'accepter ce préavis en soulignant qu'aucun passage pour piétons n'est prévu et que la pose d'un revêtement phonoabsorbant serait adéquate.

M. Devantay précise que le revêtement date de 2014 devant la Ruelle et que la demande pour deux passages a été faite.

La commission gestion/finances par M. Klunge rapporteur, propose d'adopter ce préavis, constatant que la commune jouit d'un capital suffisant pour supporter un total d'endettement de 2'255'000 frs.

S'ensuit une discussion assez vive où plusieurs interventions se succèdent pour mettre en lumière plusieurs inquiétudes :

Le montant évoqué semble élevé pour plusieurs conseillers. Mais les grosses dépenses prévues en 2023 permettraient d'obtenir en 2024 des subventions intéressantes de la part du Canton. Sur 680'000 frs investis dans les routes, on recevrait 345'000 en principe.

La régulation du trafic et la gestion des camions, bus, tracteurs et autres gros véhicules inquiète plusieurs conseillers également. Dans l'impossibilité de croiser, les véhicules vont-ils réellement attendre au bon endroit ? Pourra-t-on franchir ce trottoir ? Cette zone n'est de plus pas considérée comme dangereuse par différents intervenants.

Plusieurs membres rappellent tout de même que le choix entre trafic routier et sécurité des piétons a été fait lors d'un vote en 2019. La réduction des chaussées au bénéfice des piétons est une tendance très actuelle. La Municipalité se doit donc de présenter un projet qui réponde à la demande du Conseil et qui respecte les normes imposées par le Canton.

Au moment du vote, le préavis est accepté par 31 oui, 18 non et 15 abstentions.

5. Communications municipales

M. Vincent Devantay, municipal ouvre une discussion à propos de la station essence au village. De nombreuses interventions soulèvent plusieurs problèmes et réflexions intéressantes dont voici une synthèse :

Il apparaît évident que chacun profite de cette station et qu'elle représente une plus-value pour les habitants. Tout le monde s'accorde sur ce point !

Cependant, à l'époque de son installation, le but était de supprimer les nombreuses petites citernes des agriculteurs du village, agriculteurs en bien moins grand nombre aujourd'hui. Il n'existe donc pratiquement plus de citernes problématiques. On peut donc douter de la pertinence du projet, qui de plus est à contre-courant de la tendance.

La station ne serait intercommunale en aucun cas.

La réfection de la station actuelle qui n'est plus aux normes coûterait très cher.

Cependant le projet est très cher également, il est donc suggéré par plusieurs personnes de comparer ces deux options et de faire un vrai état des lieux de la station actuelle.

Le trafic serait augmenté sur la rte de St Denis déjà bien sollicitée par la future déchetterie. En outre, il existe une station aux prix corrects à Cottens.

L'Assemblée a pris acte de tous ces arguments et réfléchit jusqu'au préavis concernant ce projet.

M. Christian Devantay, municipal annonce le début des travaux à la Ruelle et à la route de la Léchère pour mi-mars.

L'éclairage public sera mis en ordre la semaine prochaine.

6. Communications du bureau

Le Président annonce une séance extra-muros le lundi 26 juin 2023. Nous nous rendrons en car dans la salle du Grand Conseil à Lausanne. Nous aurons droit à une petite visite des lieux et à une agape sur place après la séance. Les nouveaux membres pourront être assermentés lors de cette séance.

Les membres présents sont priés de s'inscrire ce soir à titre indicatif et le projet semble avoir du succès !

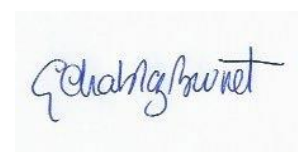
7. Divers et propositions individuelles

Mme Elodie Bovey suggère que le village soit équipé d'un défibrillateur et propose à la Municipalité de l'envisager.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21 h 35.

Le Président :

La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Elodie Bovey', is written on a light-colored rectangular background.

